

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2018

1<sup>er</sup> mars 2018 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour le Conseil Municipal du 8 mars 2018 à 20 heures 30. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent, LOT HABITAT : accord de principe sur la mise en vente de 4 logements locatifs ; Rythmes scolaires 2018/2019 : semaine à 4 ou 4 ½ jours ; Déclassement d'une partie du domaine public communal et aliénation de la parcelle A 1887 - Traverse Saint-Michel, après enquête publique ; SIPA : Adhésion de nouvelles communes ; PLUI : convention partenariale entre la CCVLV et la commune de SAUZET ; Chemin « Camp Grand » : rétrocession à la commune ; Création d'un poste d'adjoint technique, non titulaire, accroissement temporaire d'activité ; Décisions de Mme le Maire : Déclarations d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption, Devis complémentaire : mission archivage ; Questions et informations diverses

L'an deux mil dix-huit et le 8 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Sauzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique SAILLENS, Maire.

Présents : Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. POINTELIN Philippe, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie, M. ALBAGNAC Fabien, Mme HENRAS Marine, M. MAURY Cyril, M. DUTHIL Bernard, M. LASJAUNIAS Stéphane, Mme NOUAILLES Yvette, M. MONTEIRO Augustin, Mme SIRVEN Marie-Martine, Mme LECOUTRE Gisèle

M. DOUSSET Jean-Marc a donné pouvoir à Mme SAILLENS Monique.

Le Conseil Municipal désigne Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu précédent**

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2017, qui leur a été adressé avec la convocation.

Le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **LOT HABITAT : accord de principe sur la mise en vente de 4 logements locatifs**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu fin juillet de LOT HABITAT concernant les possibilités offertes aux locataires occupants les 4 logements sociaux, situés Chemin de la Fontaine et impasse Bergougnot, d'acquiescer le logement qu'ils occupent.

LOT HABITAT demande que le Conseil Municipal se prononce sur l'accord de principe permettant aux locataires de devenir propriétaires de leur logement. Dans l'affirmative, le Conseil Municipal doit fixer également les modalités concernant le prix de vente des terrains (prix de chaque parcelle, prix au m<sup>2</sup>...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la vente des logements aux locataires actuels
- fixe le prix de vente des terrains à 20 € du m<sup>2</sup>
- autorise Mme le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour la vente des logements LOT HABITAT

### **Rythmes scolaires 2018/2019 : semaine à 4 ou 4 ½ jours**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le sondage réalisé auprès des enseignants, des animateurs ainsi que des parents d'élèves concernant le retour ou non à la semaine des 4 jours dès la rentrée scolaire en septembre 2018.

Elle fait part également de l'avis favorable, émis par l'ensemble des membres du Conseil d'École du 21 décembre 2017, pour le retour à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée scolaire 2018, organisée comme suit :

- Lundi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30
- Mardi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30
- Jeudi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30
- Vendredi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés le passage à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2018.

### **Déclassement d'une partie du domaine public communal et aliénation de la parcelle A 1887 – Traverse Saint Michel, après enquête publique**

*M. Stéphane LASJAUNIAS ne participe pas au vote concernant cette délibération en raison du lien familial qui le lie à cette demande.*

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3 et R141-4 à R141-10)

Vu l'arrêté municipal du 07 novembre 2017 soumettant à l'enquête publique sur les dispositions de la mise en application de la procédure d'aliénation des places concernant l'aliénation et le déclassement de la parcelle A n°1887 d'une superficie de 30 m<sup>2</sup>,

Vu l'avis favorable de M. le Commissaire enquêteur en date du 11 décembre 2017

Considérant que cette opération permet aux co-indivisaires d'acquérir et sécuriser le pas de porte de leur maison,

Considérant que cette opération permet à la commune d'acquérir une parcelle permettant l'accès à un lac destiné à assurer une meilleure sécurité incendie et permet donc de ce fait de réaliser une opération d'intérêt général,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- constate la désaffectation du bien sis Traverse Saint Michel parcelle A n° 1887
- décide du déclassement et de l'aliénation du bien sis Traverse Saint Michel parcelle A n° 1887 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

### **SIPA : adhésion de nouvelles communes**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Comité Syndical Intercommunal de Protection Animale (SIPA) lors de sa séance du 20 novembre 2017, a accepté l'adhésion de 3 communes supplémentaire à savoir : FRAYSSINET, CONCORES et DOUELLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré accepte également l'adhésion des communes de FRAYSSINET, CONCORES et DOUELLE au SIPA.

### **PLUI : convention partenariale entre la CCVLV et la commune de SAUZET**

Mme le Maire donne lecture de la convention partenariale entre la CCVLV et la commune de SAUZET ayant pour objet de préciser les conditions d'intervention de la CCVLV au bénéfice des Communes membres, dans le cadre de l'évolution de leurs documents d'urbanisme locaux, dans l'attente du débat du projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire du PLUi de la communauté des communes.

La communauté de communes met à disposition ses équipes dévolues à cette mission pour répondre au mieux aux demandes des communes.

Concernant les dépenses engagées dans l'intérêt de la commune, la CCVLV sollicitera une participation financière de la commune pour les charges liées à la procédure d'enquête publique communale comportant notamment sur les frais de publicité et sur les frais liés directement à l'enquête publique (commissaire enquêteur).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré autorise Mme le Maire à signer la convention partenariale entre la CCVLV et la commune.

### **Chemin « Camp Grand » : rétrocession à la commune**

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'accord donné le 21.09.2011 par la propriétaire de la parcelle cadastrée section A 1817 sis Camp Grand d'une contenance de 518 m<sup>2</sup> pour une rétrocession après la vente du 2<sup>ème</sup> terrain constructible (le 1<sup>er</sup> lot ayant déjà été vendu) ce qui est effectif à ce jour.

Il convient désormais d'effectuer les démarches utiles afin que la commune devienne propriétaire de ladite parcelle et procède à son entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'Etude Notariale étant précisé que les frais notariés seront à la charge de la Commune.

### **Création d'un poste d'adjoint technique, non titulaire, accroissement temporaire d'activité**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que suite à la suppression par le gouvernement d'un grand nombre de contrats aidés, le renouvellement du contrat en CUI CAE destiné à aider l'agent technique communal a été supprimé. Etant donné la charge importante de travaux prévus prochainement, Mme le Maire propose de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53, d'adjoint technique, non titulaire, à 20 heures/semaine à compter du 19/03/2018 pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer cet emploi non permanent d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour accroissement temporaire d'activité, à temps non complet à raison de 20h00 par semaine à compter du 19/03/2018 pour une durée de 6 mois.

### **Décisions de Mme le Maire :**

#### **Déclarations d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption**

- 1) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me RAUSIERES-BERREVILLE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 22/12/2017 .  
Cette DIA concerne un immeuble non bâti, bien d'une superficie de 2545 m<sup>2</sup>, section C numéro 444, situé l'Hôpital à Sauzet.
- 2) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me SCP LOUVEL & SEVRIN d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 30/01/2018 .  
Cette DIA concerne un immeuble non bâti, bien d'une superficie de 3614 m<sup>2</sup>, section C numéros 1078 et 1082, situé à Beliben à Sauzet.
- 3) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me Hélène FERRIZ-BRUNEAU d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 30/01/2018 .  
Cette DIA concerne un immeuble bâti sur terrain propre, bien d'une superficie de 1339 m<sup>2</sup>, section C numéros 1054 et 1056, situé 258 route de Cahors à Sauzet.
- 4) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me RAUSIERES-BERREVILLE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 15/02/2018.

Cette DIA concerne un immeuble bâti sur terrain propre, bien d'une superficie de 8086 m<sup>2</sup>, section B numéros 338, 339 et 340, situé au lieu-dit Escouto Se Pleou à Sauzet.

- 5) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me RAUSIERES-BERREVILLE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 05/03/2018.

Cette DIA concerne un immeuble bâti sur terrain propre, bien d'une superficie de 380 m<sup>2</sup>, section A numéros 1133 et 1246 situé 5 Place du Foirail à Sauzet.

- **Devis complémentaire : mission archivage**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature d'un avenant au devis initial, pour une dépense supplémentaire de 900 € concernant la mission archivage, suite au rajout de dossiers supplémentaires à archiver (archives de l'ALSH avant 2008 et de l'office du tourisme représentant 10 m linéaires). A cette occasion, elle fait le point sur le rapport d'intervention de l'archiviste et les difficultés relevées par cette dernière sur le local archives (problèmes d'humidité, défaut de ventilation...)

### **Questions et informations diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.